



## **Salariés de la Santé Privée, pour nos revendications, organisons le rapport de force et préparons la grève !**

Partout dans le pays, les personnels de la Santé, privée ou publique, exigent que leurs revendications soient satisfaites.

Pendant trois mois, dans les cliniques, les centres de rééducations, les S.S.R. et les EHPAD, les salariés ont dû travailler parfois dans les pires conditions, sans moyens de protections suffisants et nécessaires pour faire face à la pandémie.

Au même titre que nos collègues du public, nous n'avons pas besoin d'applaudissements, de médailles, de cérémonie du 14 juillet. Nous ne voulons pas de promesses, nous voulons maintenant notre dû, nous voulons maintenant des augmentations de salaire.

Les salariés du groupe KORIAN, en faisant grève massivement le 25 mai dernier à l'appel de FO – CGT – SUD, ont montré la voie. En une journée, les employeurs ont reculé partiellement.

Face à nos revendications, les employeurs tentent de nous enfermer dans le cadre des décisions de financement gouvernemental prétextant qu'il faudrait d'abord des budgets.

Nous ne voulons plus attendre ! Nous refusons cette logique qui viserait à nous enfermer dans le cadre de concertations comme le « Ségur de la Santé ».

Dans la Santé privée (lucrative ou non), la liberté de négocier entre représentants des employeurs et organisations syndicales doit prévaloir.

C'est pourquoi :

- Partout, de la plus petite EHPAD au plus grand groupe,
- Dans toutes les Conventions Collectives Nationales : CCN 51, Croix rouge Française, Etablissement Français du Sang, CCU FHP, Synerpa

Nous demandons l'ouverture immédiate de négociations et exigeons :

- Une prime de 1500 € pour tous
- De véritables augmentations salariales conventionnelles de 300 € net par mois.
- La prime grand âge de 100€ dans le secteur privé
- Un salarié pour un résident dans les EHPAD
- Majoration des heures supplémentaires à 50 %
- La revalorisation et déroulement de l'ensemble des carrières
- Que tous les personnels soient testés
- Abrogation de la loi Urgence et des ordonnances visant à la destruction du Code du Travail et à porter atteintes aux libertés démocratiques

**Informée de l'appel à la grève lancé par les fédérations syndicales de la Santé CGT – FO – SUD – UNSA et les collectifs le 16 juin 2020, l'Union Nationale des syndicats FO de la Santé Privée appelle l'ensemble de ses syndicats à se saisir de cette journée pour faire aboutir les revendications spécifiques des salariés de la Santé privée. En conséquence, elle appelle à la grève et à organiser des rassemblements et des délégations auprès des employeurs.**

À Paris, le 04 Juin 2020